

Opération ouragan

La police décidée à mettre fin à l'insécurité dans le grand Conakry



Edito à vue d'Aigle

On prend les mêmes et on recommence

Depuis la restructuration de l'équipe gouvernementale, avec la scission de 5 départements ministériels, les Guinéens attendaient avec impatience le décret de nomination signé du président de la transition. C'est désormais chose faite. Le mardi 29 juillet 2025, dans un décret présidentiel lu à la télévision nationale par le ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence de la République, les 34 membres du gouvernement ont été nommés par le locataire du Palais Mohammed V...

Nomination de Djénabou Touré à la tête de DGE P.3



Crise de denrées alimentaires et manque d'argent à la banque P.4



Dabola P.5



Inondations P.4
Les victimes vivant dans les zones à haut risque appelées à se déclarer auprès de leurs collectivités

Guinée P.3
La composition du nouveau Gouvernement

Affaire Mandian Sidibé P.4
Les proches de l'ex-DG de l'OGP interpellent sur son état de santé

Édito à vue d'aigle



On prend les mêmes et on recommence

Depuis la restructuration de l'équipe gouvernementale, avec la scission de 5 départements ministériels, les Guinéens attendaient avec impatience le décret de nomination signé du président de la transition. C'est désormais chose faite. Le mardi 29 juillet 2025, dans un décret présidentiel lu à la télévision nationale par le ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence de la République, les 34 membres du gouvernement ont été nommés par le locataire du Palais Mohammed V.

Les ministres ayant été confirmés à leurs postes sont : Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme (Yaya Kairaba Kaba) ; Ministre de la Défense nationale (Aboubacar Sidiki Camara) ; Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (Ibrahima Kaïl Condé) ; Ministre de la Sécurité et de la Protection civile (Bachir Diallo) ; Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger (Dr Morissanda Kouyaté) ; Ministre de l'Economie

et des Finances (Mourana Soumah) ; Ministre du Budget (Facinet Sylla) ; Ministre du Plan et de la Coopération internationale (Ismael Nabé) ; Ministre du Travail et de la Fonction publique (Faya François Bourouno) ; Ministre des Mines et de la Géologie (Bouna Sylla) ; Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Alpha Bacar Barry) ; Ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation (Jean Paul Cedy) ; Ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (Aminata Kaba) ; Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique (Dr Oumar Diouhé Bah) ; Ministre de l'Environnement et du Développement durable (Djami Diallo) ; Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État (Mory Condé) ; Ministre des Transports et porte-parole du gouvernement (Ousmane Gaoual Diallo) ; Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique (Rose Pola Pricemou) ; Ministre de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables (Charlotte Daffé) ; Ministre de l'Information et de la Communication (Fana Soumah) ; Ministre Secrétaire général du Gouvernement (Tamba Benoît Kamano) ; Ministre Secrétaire Général aux Affaires Religieuses (Karamo Diawara). Les ministres ayant vu leurs départements scindés sont : Ministre de la Culture et de l'Artisanat (Moussa Moïse Sylla) ; Ministre de l'Industrie et des PME (Dr Diaka Sidibé) ; Ministre de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (Aboubacar Camara) ; Ministre des Sports (Keamou Bogola Haba) ; Ministre de l'Élevage (Félix Lamah). Deux ministres ont changé de départements : Ministre du Commerce (Fatima Camara) ; Ministre du Tourisme et de l'Hôtellerie (Mahamadou Abdoulaye Diallo). Cinq nouveaux cadres ont fait leur entrée dans le gouvernement : Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime (Fassou Théa) ; Ministre de l'Agriculture (Mariama Ciré Sylla) ; Ministre des Infrastructures et des Travaux publics (Laye Sékou Camara) ; Ministre de l'Énergie (Namory Camara) ; Ministre de la Jeunesse (Cellou Baldé). De l'avis de maints observateurs, l'on aura fait que prendre les mêmes et recommencer. Il y en qui parlent simplement de jeu de chaises musicales.

Kéfina Diakité

Opération ouragan La police décidée à mettre fin à l'insécurité dans le grand Conakry

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et de substances prohibées, les services de police renforcent leur vigilance. Ainsi, dans la nuit du samedi 26 juillet 2025, aux environs de 2 heures du matin, un individu de sexe masculin, circulant à moto de marque TVS 125 immatriculée Z-4622 a été interpellé, grâce à un check-point mis en place par le Commissariat urbain à Allassoyah.



Lors de la fouille, les agents ont découvert en sa possession un colis contenant 26 kilogrammes de chanvre indien. Le suspect a été immédiatement conduit au Commissariat Central de Forécariah, où il est actuellement en garde à vue en attendant d'être déféré devant les autorités judiciaires compétentes.

Dans la même ville, la Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité (CMIS) N°17 de Forécariah a procédé à l'interpellation de Mamadou Lamarana DIALLO, enseignant retraité domicilié au quartier Madina. Ce dernier détenait un caoutchouc noir contenant divers médicaments dont deux plaquettes et huit comprimés de Tramadol, un produit psychotrope classé parmi les substances contrôlées.

Près d'une quarantaine d'agents en uniforme, issus de la Police, de la Gendarmerie, des Douanes, des Conservateurs de la nature et des Forces armées, ont pris part à une session de formation axée sur la lutte contre le trafic de drogue, la circulation illicite d'armes à feu et la traque des fuitifs.

Ce stage, qui a duré quatre (4) jours, a été animé par deux éminents experts du Bureau régional d'INTERPOL basé à Abidjan. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre les formes graves de criminalité transnationale.

À l'issue de cette formation intense et riche en enseignements, les experts formateurs se sont dits satisfaits de l'intérêt manifesté par les stagiaires tout au long de la session.

Prenant la parole au nom du Directeur Général de la Police Nationale, le Commissaire Divisionnaire Séraphin HABA, Directeur Central Adjoint de la Police Judiciaire a salué la qualité des modules dispensés et exprimé sa gratitude aux formateurs. Il a en outre exhorté les bénéficiaires à faire bon usage des connaissances acquises et à en assurer la restitution au sein de leurs différentes unités.

Ce renforcement de capacités tombe à point nommé. Il intervient dans un contexte où le Directeur Général de la Police nationale, le Général de Division Djeneba Sory CAMARA, a engagé une lutte sans merci contre la vente et la consommation de stupéfiants, ainsi que contre toutes les formes de délinquance à travers les unités spécialisées.

Dans le cadre de l'opération «Ouragan» qui se poursuit activement pour démanteler les temples de consommation de stupéfiants, un nouveau ratissage a été mené le samedi 26 juillet 2025 à Kaloum. Cette opération a permis l'interpellation de 22 suspects, la saisie de plusieurs produits illicites et objets liés à leur usage. Ils se chiffrent comme suit : un carton de Thérallène contenant 32 boîtes plus 2 bouteilles supplémentaires ; vingt-sept doses de Kush ; un chanvre indien : en vrac et 4 boules conditionnées ; six pipes artisanales utilisées pour la consommation ; une paire de ciseaux ; quatorze boîtes d'autres substances dans des boîtes identifiées comme dérivés de drogues.

La plupart des interpellations ont eu lieu à l'école Federico Mayor. Là, les agents sont allés chercher certains suspects dans les plafonds des salles de classes où ils se sont retranchés.

Cette opération a été menée par les Unités constituées de la Police (BAC et BSIP) sous la supervision bienveillante du Coordinateur des BAC et son adjoint, y compris le Directeur Régional Adjoint de la Police de Conakry.

Fait marquant le samedi : le Président de la Délégation Spéciale de Kaloum a personnellement rejoint les unités engagées sur le terrain ; un signe fort d'encouragement et de soutien à cette opération par les autorités locales dans la lutte contre les réseaux de drogue et l'insécurité en Guinée.

Ce qui renforce l'impact des actions de la Police nationale dans la lutte contre le trafic et la consommation de drogue.

Ce ratissage a ciblé les zones de Témétaye et de Boulbinet où les populations sont massivement sorties pour acclamer les unités, manifestant ainsi leur adhésion à cette opération.

Les unités constituées de la Police Nationale poursuivent leurs actions dans le cadre de l'opération «Ouragan» visant à lutter contre l'insécurité et le trafic de drogue. Le vendredi 25 juillet 2025 à Ratoma, une opération d'envergure a été menée dans plusieurs temples le long des rails de Kakimbo et sur les hauteurs du quartier Dar-Es Salam plus précisément à Combos, le plus grand dépotoir d'ordures de Conakry.

À ce dernier endroit, les hommes en uniforme ont fait preuve de courage pour faire face aux jeunes prêts à en découdre avec eux. Ils ont dû faire usage de gaz lacrymogènes pour répondre aux jets de pierres. Certains agents en sont sortis avec des blessures.

Au total 15 individus interpellés, mis à la disposition du Commissariat Central de Ratoma pour la suite des enquêtes. Divers objets ont été saisis : plusieurs plants de chanvre indien et des boules prêtes à la vente ; une importante quantité de Tramadol de diverses qualités ; des armes blanches et d'autres objets jugés dangereux. Les populations peuvent compter sur la détermination sans faille de la Police Nationale à mettre hors d'état de nuire tous les délinquants sur le territoire national.

L'opération «Ouragan» déclenchée par la Direction Générale de la Police Nationale se poursuit sur le terrain avec l'implication de toutes les unités d'élite de la Police.

Elle se matérialise de nos jours sur toute l'étendue du territoire.

C'est dans ce cadre que la Brigade Spéciale d'Intervention de la Police (BSIP) de Forécariah a intercepté un véhicule de Transport Ford Immatriculé RC 2289- AR, dans la Sous-préfecture de Farmoriah.

A son bord, une quantité importante de médicaments pharmaceutiques illicites, pour la plupart des antibiotiques, en provenance de Conakry.

La cargaison a été saisie, le véhicule immobilisé ; le chauffeur ainsi que ses deux apprentis tous interpellés.

En attendant la fin des investigations, le colis et les interpellés sont tous mis à la disposition du tribunal de première instance de Forécariah.

Cette nouvelle saisie témoigne de l'engagement des services de sécurité à veiller à l'application stricte des instructions du Directeur Général de la Police Nationale, le Général de Division Djeneba Sory CAMARA, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

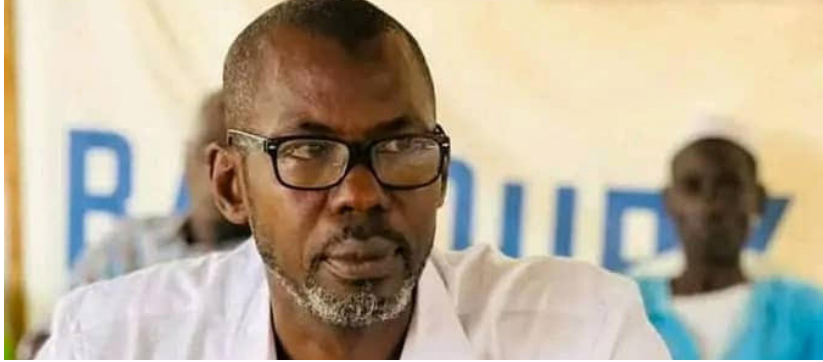
Samuel Demba. D



Nomination de Djénabou Touré à la tête de DGE

L'UDRG prend position

L'ancienne Directrice nationale des Affaires politiques et de l'Administration électorale est nommée Directrice générale des élections. Mme Djénabou Touré sera chargée de l'organisation des élections futures pour le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée. L'arrivée de cette dame à la tête de cet organe stratégique, divise les acteurs engagés dans ce processus. A l'Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée, Aminata Ibrahima Kaba donne la position de la formation politique dont il est vice-président.



L'Aigleinfos : Comment le parti UDRG dont vous êtes le vice-président a accueilli la nomination de Madame Djénabou Touré, comme Directrice Générale des Elections ?

Aminata Ibrahima Kaba : Dame Djénabou est une figure

emblématique de l'administration électorale guinéenne. Ce qui est connu par tout le monde parce qu'elle a au moins quinze ans d'expérience depuis son passage à la CENI. Elle a joué aussi un rôle majeur dans la constitution du fichier électoral. Donc pour nous, elle a les

compétences requises pour piloter le processus électoral très complexe dans un système de transition. De mon point de vue, c'est un choix logique sur le plan technique et un signal très fort sur l'image du processus électoral modernisé en République de Guinée. C'est une dame très rigoureuse, si on la laisse travailler, elle va mener le processus.

L'Aigleinfos : Dame Djénabou est décriée par certains acteurs depuis son passage à la CENI parce ceux-ci estiment qu'elle n'a pas fait l'unanimité. Que répondriez-vous à ceux-ci ?

Aminata Ibrahima Kaba : Les

gens dramatisent les choses. Je me répète encore, si on la laisse, elle va surprendre tous les Guinéens. Tant mieux pour ceux qui pensent ainsi mais en tant que vice-président de l'UDRG, je la connais depuis le lycée, la CENI et au MATD. C'est quelqu'un de rigoureux.

L'Aigleinfos : Pensez-vous qu'elle aura les mains libres pour mener cette responsabilité ?

Aminata Ibrahima Kaba : Tout a été vu en amont. De mon point de vue, l'environnement politique guinéen a été soigneusement assaini avec les différentes évaluations et ceux qui auront la chance de compédir auront la plus haute assurance. J'avoue que la situation des forces politiques les significatives en Guinée est un souci pour moi personnellement. J'aurais souhaité qu'elles soient là quand elles réunissent les conditions pour participer et celle qui va remporter, puisse être fière. Mais à l'allure

là, je crois qu'on va observer. Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne va pas se laisser faire.

L'Aigleinfos : Quel message avez-vous à l'endroit des autorités pour que ces élections soient inclusives ?

Aminata Ibrahima Kaba : L'Etat doit se méfier pour sa crédibilité de s'infiltrer dans les prérogatives des partis politiques. Donc j'invite les autorités à ne pas se mêler dans ses affaires pour que ceux qui vont compédir soient tranquilles dans leurs têtes et qu'ils acceptent les résultats qui vont en résulter.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Aminata Ibrahima Kaba, vice-président de l'UDRG, chargé des affaires politiques !

Aminata Ibrahima Kaba : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Guinée

La composition du nouveau Gouvernement

Le mardi 29 juillet 2025, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a procédé à la nomination d'un nouveau gouvernement. C'était à travers un décret lu à la télévision nationale par le ministre secrétaire général de la Présidence de la République. Nous vous proposons ci-après la composition de ladite équipe gouvernementale.

1- Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme : Yaya Kairaba Kaba
2-Ministre de la Défense nationale : Aboubacar Sidiki Camara
3-Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation : Ibrahima Kalil Condé
4-Ministre de la Sécurité et de la Protection civile : Bachir Diallo
5-Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger : Dr Morissanda Kouyaté
6- Ministre de l'Economie et des Finances : Mourana Soumah
7-Ministre du Budget : Facinet Sylla
8-Ministre du Plan et de la Coopération internationale : Ismael Nabé
9-Ministre du Travail et de la Fonction publique : Faya François Bourouno
10-Ministre des Mines et de la Géologie : Bouna Sylla
11-Ministre de l'Industrie et des PME : Dr Diaka Sidibé
12-Ministre de l'Agriculture : Mariama Ciré Sylla
13-Ministre du Commerce : Fatima Camara
14-Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation : Alpha Bacar Barry
15-Ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation : Jean Paul Cedy
16-Ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi : Aminata Kaba
17-Ministre de la Culture et de l'Artisanat : Moussa Moïse Sylla
18-Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique : Dr Oumar Diouhé Bah

19-Ministre de l'Environnement et du Développement durable : Djami Diallo
20-Ministre des Infrastructures et des Travaux publics : Laye Sékou Camara
21-Ministre de l'Energie : Namory Camara
22-Ministre de l'Hydraulique et des Hydrocarbures : Aboubacar Camara
23-Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat : Mory Condé
24-Ministre des Transports : Ousmane Gaoual Diallo (porte-parole du gouvernement)
25-Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique : Rose Pola Pricemou
26-Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime : Fassou Théa
27-Ministre de l'Information et de la Communication : Fana Soumah
28-Ministre de la Jeunesse : Cellou Baldé
29-Ministre des Sports : Keamou Bogola Haba
30-Ministre de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables : Charlotte Daffé
31-Ministre du Tourisme et de l'Hôtellerie : Mahamadou Abdoulaye Diallo
32-Ministre de l'Elevage : Félix Lamah
33-Ministre Secrétaire général du Gouvernement : Tamba Benoît Kamano
34- Ministre Secrétaire Général aux Affaires Religieuses : Karamo Diawara

Mamadou Oury

Multiplication des dérives sur les réseaux sociaux



Un juriste tire la sonnette d'alarme

Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "De l'impérieuse nécessité d'accroître la répression contre les dérives sur la toile en Guinée !", Sayon MARA, juriste de formation et membre du Conseil national de la transition (CNT), a cru devoir attirer l'attention sur ce phénomène.



« Les incivilités et les injures grossières gangrènent les réseaux sociaux et autres plateformes en ligne en Guinée. À dire juste, elles y deviennent légions. Personne n'échappe aux invectives, insanités et grossièretés de ces directeurs de conscience égarée sur la toile. Des personnalités, qu'elles soient des régimes passés ou actuels, en sont victimes ; des citoyens humiliés, des familles éclaboussées par des individus à la quête de vues ou de visibilité.

Que devient la société guinéenne ? Est-ce ce règne lamentable d'insulte et de vulgarité que certains veulent réserver, comme héritage, à la nouvelle génération ? Que fait le Procureur de la République face à ces incivilités et injures sur la toile ?

Les injures publiques, d'où qu'elles viennent, quels que soient leurs auteurs, doivent faire l'objet de poursuites judiciaires. Les victimes n'ont pas nécessaire besoin de porter plainte auprès de la police, de la gendarmerie ou par courrier au procureur de la République ; ce dernier peut s'en auto-saisir, c'est-à-dire qu'il doit engager des poursuites, contre les auteurs des faits, même en l'absence de plainte formelle des victimes. Ce pouvoir découle de sa mission de défense de l'ordre

public et de la loi. Oui, étant le protecteur des libertés publiques et le gardien de la sécurité des citoyens guinéens, il doit traquer tous ceux qui prennent du plaisir en injuriant les autres sur la toile, en crachant sur les valeurs sociétales de notre pays. En d'autres mots, il faut une véritable chasse judiciaire, sans distinction aucune, contre cette dépravation de nos mœurs et les dérives verbales qui gangrènent les réseaux sociaux et autres plateformes en ligne en Guinée. Comme le dit quelqu'un, les injures publiques ne relèvent ni de la liberté d'expression ni de l'art. Elles relèvent plutôt du mépris, de la déficience morale et de la décrépitude.

Les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ?

Il n'y a aucune différence aujourd'hui entre le cyber espace et l'espace public. Tout ce qui touche l'espace public, s'il n'est en harmonie avec les normes sociétales de notre pays, heurtent des sensibilités et touchent à la pudeur publique. L'injure, quelle que soit sa forme, entre dans cet ordre d'idée.

Nous avons une loi qui encadre rigoureusement le cyber espace, car des infractions y découlent. Nous avons une autorité créée, chargée institutionnellement de veiller à la sécurité du cyber es-

pace : l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSI). Que fait celle-ci d'ailleurs face aux cybercrimes qui prennent une proportion inquiétante sur notre espace public ?

Des pays comme la Côte d'Ivoire qui a créé une police spéciale contre les dérives sur la toile, fortement réprimées, et le Mali où il y a un Procureur spécial nommé en l'espèce, doivent nous inspirer dans la lutte contre ces pratiques néfastes, sur la toile, qui portent gravement atteinte aux fondements de notre patrimoine commun.

Et le corps des Magistrats ?

Le corps des magistrats guinéens a pourtant, à moins que je n'abuse ou ne me trompe, son Bureau de lutte contre la cybercriminalité où nous savons que plusieurs Magistrats de renoms ont été conséquemment formés et outillés pour pouvoir endiguer ce fléau qui nous prend par la gorge aujourd'hui. Personne n'est à l'abri.

Tous, doivent se lever, comme un seul homme, contre ce fléau pour que cesse cette culture de la diffamation, de la calomnie, des invectives, de l'atteinte grave à l'intégrité morale des uns et des autres, qui prennent de plus en plus une allure inquiétante. Rien ne doit justifier l'impunité. Juste un plaidoyer contre ce fléau. », a écrit Sayon MARA, juriste.

Kéfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Crise de denrées alimentaires et manque d'argent à la banque Ce qu'il faut comprendre avec l'économiste, Dr Thierno Abdoulaye Barry.

INTERVIEW

Le manque de certaines denrées de grande consommation sur le marché guinéen persiste. Le sucre et la farine sont devenus un luxe pour les consommateurs. Malheureusement, des commerçants qui ont encore des stocks ont revu à la hausse le prix de leurs marchandises. Pour analyser cette crise, Dr Thierno Abdoulaye Barry, économiste, s'est prêté à un entretien avec L'Aigleinfos.



L'Aigleinfos : La Guinée fait face à une crise de certaines denrées de base, notamment le sucre et la farine, depuis des mois. Quelles explications pouvez-vous donner à cela ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Le sucre et la farine sont deux aliments indispensables pour les

Guinéens. Cette pénurie est due au fait que l'offre ne couvre plus la demande. La Guinée étant un pays importateur de ces aliments, il se trouve que les pays distributeurs de ces deux denrées n'arrivent plus à couvrir la demande de la Guinée. Et lorsque qu'il y a plus de demandeurs, il y a automatiquement inflation. Mais pour

justifier cela, il faut comprendre que c'est certainement le circuit de distribution qui pose problème.

L'Aigleinfos : Quand on écoute certaines sources, on apprend qu'il y a des bateaux qui sont arrivés, mais à cause de la météo, on n'arrive pas à débarquer. Est-ce que vous croyez à ces arguments ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Ce retard peut aussi s'expliquer parce qu'on est avec des grands importateurs. Et mieux, est-ce que les importateurs ne sont pas en train de se détourner de ce secteur-là aussi ? L'importateur est un commerçant qui cherche des intérêts ; lorsque cela est mis à rude épreuve, il abandonne le circuit.

L'Aigleinfos : En ce qui concerne la farine, par exemple, il y a des industries

ici qui en fabriquent ; il suffit d'avoir des intrants. À ce niveau, est-ce qu'on peut dire que ce sont ces matières premières qui manquent ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Je vous disais qu'il y a des élasticités en matière économique. Pour ces usines, la production va avec les matières premières qui sont ces intrants. Et l'importation est liée à la devise. Est-ce que l'État est en mesure de satisfaire ses besoins ? Je pense qu'on ne peut pas dire que c'est les intrants qui manquent, mais on n'arrive pas à les avoir ou les acheter parce qu'il y a des verrous qui manquent quelque part.

L'Aigleinfos : Au même moment, on fait face aussi à une crise de ciment qui vient s'ajouter au problème d'alimentation. Beaucoup de travaux sont à l'arrêt à cause des BTP.

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Et pourtant, nous avons une cimenterie en Guinée, nous avons des importateurs de ciment en Guinée. Mais le ciment intervient dans le cadre des investissements pour la construction, et la quantité qui est offerte sur

le marché doit répondre à la demande de ceux qui ont besoin de ces éléments-là pour faire face à leurs investissements.

L'Aigleinfos : Cette crise de liquidité dans les banques. Il faut combien de temps pour qu'elle soit résolue ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : C'est à la Banque centrale qu'il revient l'obligation de résoudre les difficultés au niveau des banques primaires. Ça ne sera pas dans l'immédiat, parce qu'au niveau de la Banque centrale elle-même, il n'y a pas d'argent. L'État s'est engagé dans les grands projets d'investissement, et il faudrait qu'il émette de l'argent pour faire face à la demande des autres.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Thierno Abdoulaye Barry !

Dr Thierno Abdoulaye Barry : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Affaire Mandian Sidibé Les proches de l'ex-DG de l'OGP interpellent sur son état de santé

Les proches de l'ancien Directeur général de l'Office Guinéen de Publicité (OGP), Mandian Sidibé, interpellent sur son état de santé. Ce dernier est poursuivi par la CRIEF pour détournement présumé de deniers publics. Pour cause de maladie (cancer de la prostate), il est hospitalisé depuis plus de six mois à l'hôpital national Ignace Deen.



Vu son état de santé qui se dégradait de jour en jour, l'on a appris que Mandian Sidibé a dû subir une intervention chirurgicale complexe le 17 juillet dernier. À défaut d'une prise en charge médicale adéquate en Guinée, ses proches lancent un appel pressant aux autorités pour une évacuation sanitaire. A les croire, depuis son limogeage le 14 décembre 2024, Mandian Sidibé ne bénéficierait plus d'aucune source de revenus, alors qu'il doit faire face aux frais de son hospitalisation (300 000 francs guinéens par jour pour la location d'une cabine à Ignace Deen). Ce qui amène donc la famille, les proches et les avocats du célèbre journaliste à lancer un appel à la compassion des autorités judiciaires et à l'intervention du président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, afin qu'il soit transféré vers un centre médical spécialisé, en Guinée ou à l'étranger, pour y bénéficier des soins adaptés. Pour ses soutiens et ses défenseurs, cela ne compromettrait en rien la procédure judiciaire en cours de-

vant la CRIEF.

Comme indiqué plus haut, Mandian Sidibé est poursuivi, avec son Directeur administratif et financier et d'anciens employés de l'OGP, pour détournement présumé de 78 milliards GNF, sur un budget global de 108 milliards. Si l'on s'en tient au rapport de l'Inspection générale d'État, 52 milliards ont été affectés aux salaires ; d'autres montants ont été utilisés pour les déménagements liés à l'explosion du dépôt d'hydrocarbures, l'achat de véhicules, et la communication institutionnelle.

Mandian Sidibé est détenu depuis le 31 décembre 2024. Il espère un procès équitable, mais surtout un traitement humain.

« On ne peut pas se défendre devant un tribunal quand on est physiquement et mentalement diminué », martèlent ses avocats. Il y en a qui vont jusqu'à faire remarquer que d'autres prévenus, pourtant impliqués dans des affaires plus graves, ont pu bénéficier de soins spécialisés ou d'une libération provisoire pour raisons de santé. Pourquoi pas un geste similaire en faveur de l'ancien DG de l'Office guinéen de publicité (OGP). Affaire à suivre...

Kèfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Inondations Les victimes vivant dans les zones à haut risque appelées à se déclarer auprès de leurs collectivités

Le Directeur général du Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales appelle les citoyens à la prudence pendant cette période de grandes pluies. Dans un entretien à votre quotidien, Alhassane BARRY invite ceux qui sont dans les zones à haut risque à aller se déclarer auprès de leurs collectivités respectives.



Se déplacer à Conakry ou dans certaines préfectures du pays, présente souvent des risques pendant la saison pluvieuse. En cause : les inondations, conséquence de l'incivisme. Le Directeur général chargé de la Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales pointe du doigt les constructions anarchiques dans les zones à haut risque et la mauvaise gestion des déchets plastiques.

« Les constructions anarchiques sont visibles et l'installation des populations dans les zones urbaines et les ordures n'ont pas été très bien gérées. Toutes ces conditions réunies nous mènent directement à ces cas de catastrophes », a dénoncé Alhassane BARRY, avant de citer un cas d'exemple pour illustrer sa thèse : « Dans les quartiers Limanaya et Sily 1 à Coyah, des personnes sont venues s'installer entre deux fleuves ; et pourtant elles ont été informées de quitter mais elles ont refusé peut-être à cause de leurs conditions précaires. Mais avec ces fortes précipitations,

elles ont été malmenées, leurs maisons sont détruites et maintenant elles sont recasées dans la maison des jeunes ».

Ces grandes pluies peuvent parfois surprendre les usagers dans la circulation. Sur les rues et quartiers, des endroits parfois méconnus par des citoyens représentent souvent des dangers, de même que les voies principales. Ce cadre au ministère de l'Environnement demande plus de résilience en ces moments.

« Pendant de fortes précipitations, toutes les artères de Conakry et à l'intérieur du pays sont inondées. Quand tu prends l'Autoroute, avant qu'on n'arrive à l'aéroport, tu peux trouver trois à quatre lieux qui sont difficiles à dépasser. Quand tu prends de la Cimenterie jusqu'à Bambéto, c'est la même chose. La chaussée est glissante, les caniveaux d'évacuation n'arrivent pas à tenir l'eau dans cet état. Le mieux pour tous les usagers c'est d'être très prudents. Surtout les mortards doivent garer pendant cette saison des pluies. Il faut qu'on

soit vigilant et résilient en même temps », a conseillé ce responsable.

Face à l'urgence, des actions humanitaires sont prévues par l'Etat pour soulager ces victimes.

Le gouvernement a misé sur une mesure d'accompagnement pour les citoyens établis dans les zones à haut risque à se manifester. Alhassane BARRY les invite à se faire enregistrer auprès de leurs autorités municipales.

« Ceux qui sont conscients qu'ils sont dans des zones à haut risque, le mieux c'est de se déclarer auprès de leurs collectivités locales. Il y a des actions humanitaires qui sont prévues pour eux. L'Etat est prêt aujourd'hui à les prendre en charge, les recaser jusqu'à ce que la saison des pluies passe », a lancé le Directeur général du Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales qui met en garde ceux qui ne vont rejeter l'opportunité. « S'ils ne viennent pas, nous allons comprendre qu'ils ne veulent quitter ».

Du 28 juin à ce 28 juillet 2025, l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires dit avoir enregistré 15 morts, 19 blessés et 1200 ménages touchés par les intempéries.

Samuel Demba. D

Dabola

El-Hadj Lansana Fofana, ancien Haut-Commissaire à l'OMVG décortique le contenu du Projet de nouvelle constitution

En marge de la dédicace de l'ouvrage à lui consacré par un grand écrivain guinéen, retraçant son parcours jusqu'au sommet de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), El-Hadj Lansana Fofana, entouré du Gouverneur de la Région Administrative de Fanarah, du Préfet et du Président de la Délégation Spéciale de Dabola, s'est adressé le samedi 26 juillet 2025 à ses compatriotes fortement mobilisés pour la circonstance à la Maison des Jeunes de Dabola. Tenant dans ses mains une copie du Projet de nouvelle Constitution, l'ancien Haut-Commissaire de l'OMVG a invité tous les habitants de sa préfecture natale en particulier et tous les guinéens en général à lire et à s'approprier le contenu de ce projet de Loi Fondamentale.



« C'est très important de connaître d'abord son contenu avant d'aller voter », a souligné El-Hadj Lansana Fofana. L'ancien Haut-Commissaire a tout d'abord tenu à saluer en

ces termes les actes et acquis générés par la nouvelle équipe dirigeante du pays avec à sa tête le Général d'Armée Mamadi Doumbouya : « La tranquillité dans le pays est favorisée

et garantie par le Président de la République, le Général Mamadi DOUMBOUYA. Rien ne vaut la paix dans un pays. Qu'Allah facilite le bon vivre entre nous. Nous devons tout le temps prier pour nos dirigeants qui garantissent la paix et la sécurité du pays. Depuis l'avènement du CNRD, il y a eu beaucoup de réalisations et de progrès. Nous devons reconnaître cela ».

Revenant sur le projet de nouvelle constitution, l'orateur explique son importance avant d'inviter ses compatriotes à voter massivement "oui" le 21 septembre prochain : « l'actualité du pays tourne aujourd'hui autour du Projet de Nouvelle Constitution. Donc le 21 septembre prochain que chacun vote oui.

C'est un moyen sûr pour soutenir le Président Mamadi DOUMBOUYA dans ses projets. Ce référendum n'est pas pour un parti politique, il s'agit de la validation de la Nouvelle Constitution qui contient plusieurs lois qui sont à l'avantage de la population.

-Premièrement, la scolarisation des enfants de 5 à 17 est gratuite.

-Ensuite, que tu sois fonctionnaire ou paysan, la prise en charge sanitaire est assurée à 80% par l'Etat.

-Le respect de l'être humain est aussi garanti par cette Nouvelle Constitution et c'est important.

-Le mandat présidentiel est aussi revu de 5 à 7 ans renouvelable une fois afin de permettre au Président élu de bien dérouler ses projets de société.

- Désormais un quota de 30 % est accordé aux femmes. Cela signifie qu'à tous les niveaux de responsabilité, nous avons désormais l'obligation d'assurer une présence féminine minimale de 30 % ».

Aussi, il y a plein d'autres choses dans la Nouvelle Constitution qui sont à l'avantage du pays.

«Alors j'invite tous ceux qui sont venus à cette rencontre à vulgariser et diffuser le

contenu du Projet de Nouvelle Constitution dans leurs différentes familles. »

Un appel à la citoyenneté El-Hadj Lansana Fofana, s'appuyant toujours sur le contenu de ce Projet de Nouvelle Constitution a enchaîné les appels en faveur d'un "oui" massif le 21 septembre prochain : « Cette Constitution nous concerne tous, elle nous ressemble et nous rassemble. Le 21 septembre, c'est la République tout entière qui votera. Informez-vous et votez en toute connaissance de cause! ».

A la fin de la rencontre, les populations de Dabola ont promis de lire et surtout de voter massivement en faveur du Projet de nouvelle Constitution. « Nous avons bien compris le contenu de la Nouvelle Constitution, nous n'attendons que le 21 septembre pour le valider », ont promis les Dabolakas, apparemment très enthousiastes suite aux explications fournies par leur fils autour du Projet de Nouvelle Constitution.

De retour de Dabola
Amadou Makissa Diallo



Injures par le biais d'un système informatique

Le blogueur "Haut Niveau Mondial" condamné par le TPI de Kaloum

Le mercredi 30 juillet 2025, au TPI de Kaloum, le blogueur "Haut Niveau Mondial", a été condamné à 1 an dont 7 mois assortis de sursis. Il était poursuivi par la chanteuse DjelyKaba Bintou Kouyaté pour des faits de menaces, injures et diffamation par le biais d'un système informatique.



Youssouf Fofana, le substitut du procureur a relevé : « Ça doit interpeller tout un chacun pour que cela cesse. Monsieur le président, il était du fans club de Djelikaba Bintou appelé le patronat, il a changé de camp quand Djelikaba Bintou a offert un téléphone iPhone 16 à la jeune fille qui était tombée dans les caniveaux dans l'affaire Bocoum Bazin. Il s'est senti frustré, parce que selon lui, Djelikaba Bintou ne lui est pas été reconnaissant. Donc il a rejoint le fans club de Azaya qu'on appelle Azaya Boss. Il a injurié Djelikaba Bintou et toute sa famille. Mais devant vous ici, il a dit qu'il a été injurié par le patronat de Djelikaba Bintou, c'est pourquoi il l'a injurié aussi. Est-ce que cela est une raison d'injurier Djelikaba Bintou et toute sa famille. Il s'est confondu en excuses mais cela n'est pas assez monsieur le président. Il doit servir d'exemple pour les autres. On ne peut pas lui trouver une situation atténuante.

Nous demandons de le condamner à 5 ans de prison. Avec cette condamnation, beaucoup de blogueurs et influenceurs qui font la même chose que lui vont revoir leurs comportements ».

L'avocat de la partie civile, Me Salifou Beavogui, pour sa part, a demandé le paiement d'un franc symbolique par le prévenu.

Quant à l'avocat de la défense, Me Sidiki Béréte, il dira ceci : « Ce sont les injures qui doivent être retenues contre lui. Et, cela nous avons présenté les excuses. Mon client regrette d'avoir insulté » Le prévenu "Haut Niveau Mondial" dit avoir regretté son acte. « Je regrette le fait que j'aie insulté une femme, chose que je n'avais jamais fait. Et, je vous promets que cela ne va plus se reproduire, que ce soit avec Bintou ou une autre femme. Je sais maintenant c'est quoi la justice. Je demande pardon à la population guinéenne et à toutes femmes », a-t-il regretté.

Le tribunal a reconnu le prévenu coupable des faits de diffamation et d'injures et l'a condamné à 1 an dont 7 mois assortis de sursis; l'interdiction de l'utilisation des réseaux sociaux pour toute promotion ou publicité en lien avec le milieu artistique.

Mamadou Oury

Société civile

Le Forum des Forces sociales de Guinée préoccupé par l'état de santé de son coordinateur

Le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG) dit être préoccupé par l'état de santé de son coordinateur, Abdoul Sacko, victime récemment de violences lors de son enlèvement à son domicile, en banlieue de Conakry. C'était à travers une déclaration publiée dans la presse le vendredi 25 juillet 2025.



« Le Forum des Forces de Guinée porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que, malgré les difficultés et la teneur des sévices qu'il avait subi, son Coordinateur M. Abdoul SACKO est toujours sous soin, avec l'espoir de se rétablir dans de meilleurs délais.

En effet, les derniers résultats de l'ÉLECTRONEUROMYOGRAPHIE en ce mois de juillet 2025, par un Cabinet spécialisé en Neurologie-Maladie du Système Nerveux, ont diagnostiqué l'origine des douleurs musculaires qui s'étend de la tête aux membres supérieurs, de façon plus intense du côté droit. Ce qui a nécessité d'autres traitements dont des séances de Kinésithérapie au niveau du cou en plus des membres supérieurs et les côtes. De ces dernières évolutions dans le traitement, il apparaît que la si-

tuation était beaucoup plus complexe qu'elle ne le laissait présager au départ avec des douleurs aussi intenses soient elles causées par des blessures et enflures sur le dos, les membres supérieurs et surtout au niveau des dix (10) doigts.

Au regard de ces conclusions, il reste incontestable, que durant les épisodes de perte de connaissance de Monsieur Sacko, ses ravisseurs ont recouru à des sévices et autres techniques de tortures au niveau de la tête, qui se sont manifestés au fil du temps. Malheureusement, jusqu'au moment où nous rédigeons ce communiqué, ni nous membres de la Coordination des Forces Sociales, ni le collectif des Avocats et moins la principale victime (M. SACKO), n'avons connaissance d'une ouverture quelconque d'enquêtes par les services com-

pétents du pays autour de ce crime ignoble, perpétré de plus de cinq (5) mois. Avec les efforts fournis par tous (Médecins, Avocats, Média, Collaborateurs, Organisations de défense des droits de l'Homme, Partenaires, Populations, Amis et Anonymes), nous restons confiants qu'à la suite des traitements prescrits, Monsieur Abdoul Sacko pourrait reprendre ses activités au service de la République et des droits, après un contrôle médical général », interpelle le Forum des Forces sociales de Guinée dans sa déclaration.

Balla Sangaré



Souleymane Souza Konaté, COM/UFDG « Dieu fait la guerre de Cellou... »

Souleymane Souza KONATÉ, coordinateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et président de la Commission Communication de l'ANAD soutient que Dieu est en train de faire la guerre de Cellou Dalein Diallo. Il l'a martelé dans une tribune publiée dans la presse.



« Chaque jour qui passe, l'horizon s'éclaircit un peu plus pour le Président de l'UFDG. Dieu fait le ménage pour lui, autour de lui, sans qu'il ait besoin de se salir les mains ni de s'enliser dans des conflits stériles, contraires à sa nature généreuse et à la voie de sagesse qu'il a choisie. Ceux qui faisaient obstacle à la lutte, souvent clivants, zélés et parfois surnois, s'éloignent d'eux-mêmes, un à un, sans qu'il leur soit demandé. Leur soif de reconnaissance sociale et leur obsession de l'ascension rapide expliquent leur départ. La cause du parti, qu'ils prétendaient défendre, n'était manifestement pas leur priorité. Mais loin de créer un vide, ces départs contribuent à une clarification salutaire. Ils permettent d'avancer avec plus de sérénité et de cohésion vers l'objectif ultime : la conquête du pouvoir suprême. Personne ne peut pré-

tendre réussir durablement en traînant des boulets ou en s'alliant avec des esprits faibles et vulnérables. Tous ceux qui ont marqué l'histoire ont résisté aux facilités, aux compromissions, aux raccourcis et aux mauvaises fréquentations. Ils ont dû se faire violence pour rester droits dans leurs convictions. Lorsqu'on accepte d'avoir le destin d'une feuille morte, balotée au gré du vent, on ne va ni loin ni longtemps. Ce qui s'obtient sans honneur ni gloire ne vaut rien. L'UFDG n'est pas un refuge pour les âmes achetables ou corripibles. C'est un creuset de vertu et de constance, une école de morale, d'effort, de persévérance, de loyauté et de sincérité. Et l'exemple vient d'en haut. Cellou Dalein Diallo, leader du parti, l'a toujours compris. Il n'a jamais dit ni fait quoi que ce soit qui s'écarte de la ligne du parti ou

trahisse l'idéal commun et la volonté de la base. Et cela, malgré les pressions, les sollicitations, les pièges tendus ici et là. Face à la fragilité de certains compagnons, à leur empressement à mordre à l'hameçon, on ne peut que saluer la dignité, la constance et le sens de l'honneur de Cellou Dalein Diallo. On ne peut qu'être fier de la résilience de ses militants et sympathisants, restés vigilants et plus convaincus que jamais que la victoire est à portée de main.

« Découragement n'est pas UFDG », et Cellou est loin d'avoir dit son dernier mot. Il sait où il va, il sait où donner de la tête, et il veille scrupuleusement à ce que l'UFDG ne soit jamais une proie facile. Il protège ses militants, ses cadres, ses responsables, pour qu'aucun ne soit une monnaie d'échange.

Ni impressionné par les débauchages mineurs, ni affecté par les coups bas, il tient bon. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, coordinateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et président de la Commission Communication de l'ANAD.

Mamadou Oury

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Sénégal

La justice condamne le journaliste Bachir Fofana et l'opposant Moustapha Diakhaté

Au Sénégal, le journaliste Bachir Fofana et l'opposant Moustapha Diakhaté ont été fixés sur leur sort mercredi 30 juillet. Poursuivis dans des affaires distinctes de diffusion de fausses nouvelles et offense au chef de l'État, ils ont écopé de peines allant de deux mois avec sursis à 15 jours fermes. Des peines plus légères que prévu, mais des condamnations qui inquiètent. Ayant déjà passé un mois derrière les barreaux, ils sont désormais libres, mais leurs avocats ont dénoncé ces verdicts comme une atteinte à la liberté d'expression.



Dans les deux cas, le parquet avait requis six mois de prison, dont trois fermes. Finalement, les peines ont été plus légères. Le journaliste Bachir Fofana, poursuivi pour diffusion de fausses nouvelles, a été condamné à deux mois de prison avec sursis et une amende de 200 000 francs CFA (un peu plus de 300 euros). Il avait affirmé que le marché d'acquisition de véhicules pour l'Assemblée nationale aurait profité à un acteur impliqué dans une affaire de corruption. L'opposant et ancien président du groupe parlementaire Benno Bokk Yakaar, Moustapha Diakhaté, a été condamné à deux mois de prison, dont quinze jours fermes, pour offense au chef de l'État. Il est relaxé pour le délit d'offense à une personnalité exerçant une ou toutes les prérogatives du président de la Répu-

blique.

« Qu'on arrête de s'amuser avec l'emprisonnement »

Ces verdicts sont loin de satisfaire Maître El Hadji Diouf, avocat des deux hommes : « Nous n'acceptons pas une seule condamnation. Sursis ou pas : nous ne sommes pas preneurs. Nous dénonçons, avec la dernière énergie, ces décisions qui tendent à instaurer la panique chez les chroniqueurs et les hommes politiques. Ce sont des décisions qui visent à intimider. Les gens ne peuvent plus s'exprimer. C'est une menace permanente, c'est l'épée de Damoclès. Vraiment, qu'on arrête de s'amuser avec l'emprisonnement des hommes de presse et des hommes politiques ».

Bachir Fofana et Moustapha Diakhaté sont libres, ayant déjà passé plus d'un mois derrière les barreaux. Leurs avocats ont toutefois annoncé qu'ils feraient appel, pour le principe, dénonçant une menace pour la démocratie sénégalaise.

RFI

Tribune

En attendant le changement ! (Par Tibou Kamara)

De tout temps, le remaniement ministériel a fasciné les Guinéens qui en attendent toujours beaucoup plus qu'il n'en faut, et en espèrent tant. Chaque fois qu'il a eu lieu, il semble produire l'effet d'une douche froide. Si l'on ne conclut pas que la montagne a accouché d'une souris, on se désole d'une tempête dans un verre d'eau.



Avant la « révolution de palais » du 5 septembre 2021, les mêmes ministres avaient été reconduits dans le gouvernement, parfois aux mêmes fonctions. On avait parlé de routine, voire d'immobilisme rampant. Que voit-on aujourd'hui encore ? Les ministres sont-ils devenus plus amovibles, le gouvernement est-il plus mouvant que par le passé ? Est-il donc si difficile de nommer des ministres ? D'en trouver ?

On avait aussi pointé le nombre des membres du gouvernement, jugé pléthorique, qui grèverait le budget de l'État, ainsi que la « structure bateau » qui éparpillerait les efforts et diluerait les responsabilités. Que constate-t-on encore ? Fait-on mieux ? Ironie de l'histoire : ceux qui n'ont pas cessé de réclamer des équipes restreintes et d'exiger une gouvernance vertueuse occupent les premiers rôles dans la transition et en sont les émi-

nences grises. Que font-ils de leurs sermons enflammés et de leurs résolutions philanthropiques ?

« Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais » est le bréviaire qui sous-tend tous les actes manqués. Il y a toujours un avant et un après-pouvoir. Ça, tout le monde le sait maintenant.

Le remaniement ministériel intervenu le 29 juillet 2025, dans la soirée, a mis fin au vrai faux suspense d'une attente qui avait commencé à faire languir et agaçait passablement. Un changement en demi-teinte, de portée très limitée en soi, un remaniement repoussé sine die. Le décret présidentiel ne s'inscrit pas dans la rupture, mais porte la marque de la continuité avec des relents de monotonie et de « surplace ». En clair, un air de changement impossible pour l'instant et à ce stade.

À la veille d'un référendum constitutionnel, dans un contexte de crise latente ou larvée et de toutes les incertitudes, la prudence d'attendre des jours meilleurs a prévalu sur l'audace de précipiter un chambardement gouvernemental

tant attendu et encore espéré : on prend donc les mêmes et on recommence, de plus belle.

2025, annoncée comme une année électorale, réduit considérablement la marge de manœuvre et limite les ambitions à court terme, parce qu'on ne peut « suivre deux lièvres à la fois », ou, si l'on veut, faire « un match dans un autre ». Qui plus est, jusqu'ici, il n'y a pas eu de vents contraires ni d'incidents majeurs.

Ceux qui s'attendent à un remue-ménage gouvernemental devront prendre leur mal en patience. Les autres devraient, comme l'aurait dit le général de Gaulle, se contenter de « vivre dans le regret de ce qui est passé, dans l'espoir de ce qui est à venir ».

Il faut d'ailleurs comprendre que le régime compte moins sur une quelconque équipe gouvernementale, ou d'autres acteurs périphériques et insignifiants à ce tournant critique, pour réaliser « l'exploit » de se maintenir, que sur ses propres forces et ressorts intérieurs. En effet, il s'appuie principalement sur ses moyens internes, notamment l'appui de l'armée, les réseaux d'influence et les mécanismes de contrôle qu'il a mis en place. Dans la mesure où l'enjeu n'est pas de conquérir le pouvoir déjà obtenu, mais bien de le préserver des risques et périls pressentis et possibles.

Les ministres ont été presque tous rappelés « après coup », et ce

n'est sans doute pas sur eux qu'il faudra compter pour défendre et préserver un pouvoir dont ils n'ont pas contribué à l'avènement, ni ne peuvent garantir la survie. Tout au plus, ils serviront de « caution morale » et de « façade civile » ou de vitrine politique. On cherche à sauver maintenant les apparences. Le reste suivra ou ne viendra jamais.

C'est pourquoi on ne se complique pas la vie à bien choisir les ministres, ni ne se donne la peine d'aller les chercher trop loin. On fait avec ceux qu'on a sous la main ou avec des figures symboliques, sans attendre d'eux un miracle, l'essentiel étant ailleurs avec d'autres paramètres.

Un régime militaire repose davantage sur l'adhésion de l'armée et le contrôle qu'on exerce sur elle, qu'il ne dépend du génie intellectuel, de la rhétorique politique, et des « lumières » des élites cooptées çà et là, au gré des circonstances et des intérêts du moment. La reconversion n'est pas facile et peut être parfois longue, très lente et laborieuse.

La bataille politique et la compétition électorale, très scrutées et tournées vers la performance, attendront, comme toutes les mutations escomptées, dont les conditions restent à réunir et les moyens n'existent pas encore. La promesse du changement n'est pas le changement !

Tibou Kamara

Transition CNDD

Kabiné Komara parle de son passage à la Primature

La semaine dernière, à la faveur de la dédicace de son ouvrage "Comprendre pour agir avec détermination et mesure", Kabiné Komara a expliqué pourquoi il n'a pas démissionné de son poste de Premier ministre sous Moussa Dadis Camara, au lendemain des massacres du 28 septembre 2009 qui, selon l'ONU, ont fait plus de 150 morts.



« Quand les gens me demandaient de démissionner, ils ne savaient pas que derrière, on engageait une diplomatie silencieuse qui permettait de régler beaucoup, beaucoup de problèmes », a fait savoir l'ancien Premier ministre Kabiné Komara. Et d'évoquer un épisode impliquant un jeune diplomate marocain, alors en poste au ministère des Affaires étrangères du royaume chérifien, qui a été, selon lui, à l'origine d'un document-clé ayant permis la transition entre Moussa Dadis Camara et le général Sékouba Konaté.

« C'est ce papier qui a permis de faire la transition entre le président Dadis et Sékouba. Peu de gens savent ce qu'il contient. Et, il y a quelques-uns seulement qui ont ce papier, et moi j'ai l'original », a-t-il déclaré.

Aux ceux qui pensent ou qui se disent pourquoi il n'a pas suivi l'exemple de certains membres de son gouvernement (Abdourahmane Sano, ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ; Dr Alpha Diallo, ministre de la Fonction publique et de l'emploi ; Justin

Morel Junior, ministre de la Communication) qui ont préféré jeter l'éponge après les événements tragiques du 28 septembre 2009, Kabiné Komara fait remarquer qu'il était convaincu que sa position lui permettait d'éviter le pire. « Il y avait un travail d'équilibriste à faire, entre l'éthique personnelle et l'intérêt supérieur de la Nation. J'ai choisi la voie de la mesure et de l'action discrète », a-t-il expliqué. L'ancien Premier ministre guinéen n'a pas manqué aussi de revenir sur son influence en Afrique et dans le monde. Il a notamment cité les sollicitations dont il a fait l'objet de la part du Maroc, de l'Angleterre ou encore d'Israël. « Il y a encore 6 mois, on m'a fait appel de venir sur la stratégie de rallongement de la pêche artisanale au Maroc. Ça m'a pris 4 mois, un travail de 300 pages que j'ai présenté. C'est ce qui fait aujourd'hui la relance de la pêche au Maroc. Je remercie donc l'ambassade du Maroc... L'Angleterre, cet autre pays quant à lui, m'a invité par deux fois pour une conférence sur les conflits qui ne s'arrêtent pas. Nous étions 16 personnes ce jour-là. Et la conférence a été tellement animée que le surlendemain les Israéliens m'ont demandé de venir à Tel Aviv pour donner la même conférence... », a indiqué Kabiné Komara, ancien Premier ministre sous Moussa Dadis Camara.

Kaba Kankoula

Afrique

Après Luanda, les violences s'étendent en Angola: «C'est la seule manière de se faire entendre»

Au troisième jour d'une flambée de violences déclenchée par l'annonce d'une hausse des prix du carburant, le ministre angolais de l'Intérieur a fait état mercredi 30 juillet d'un nouveau bilan provisoire de 22 morts et de plus de 1 000 arrestations.



Un important dispositif militaire et policier déployé dans des rues désertes, des banques et des commerces fermés : après deux jours d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants, un calme précaire régnait ce mercredi 30 juillet à Luanda, et la tension restait palpable.

Au sortir d'un conseil des ministres présidé par le chef de l'État, le ministre de l'Intérieur Manuel Homem a dévoilé un nouveau bilan provisoire de 22 morts, dont un policier, et 197 blessés. Des supermarchés et des entrepôts ont été visés par les émeutiers, qui ont emporté vivres et marchandises, causant des dégâts dans 66 magasins, a également indiqué le ministre, faisant état de 1 214 arrestations.

« Nous voulons faire savoir aux citoyens angolais ainsi qu'aux résidents étrangers sur notre territoire que nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que rien ne vienne troubler la sécurité publique ou la paix sociale dans

notre pays », a-t-il déclaré. Cela ne suffit visiblement pas à convaincre la société civile angolaise. « Ils lisent des communiqués institutionnels, mais aucun d'entre eux n'ose descendre dans la rue pour calmer la population. Au moment où je vous parle, Luanda est paralysée. Tout est fermé parce que le président a pris cette mesure de manière totalement irréfléchie ! », s'emporte Rafael Marques, journaliste et militant des droits de l'homme, interrogé par le service lusophone de RFI.

Un adolescent tué par balle À l'origine de cette flambée de violences : la décision du gouvernement, début juillet, d'augmenter les prix des carburants fortement subventionnés de 300 à 400 kwanzas par litre (de 0,28 à 0,38 euro). Des organisations de la société civile avaient d'abord appelé à manifester chaque samedi, puis l'association des taxis du pays a décrété une grève de trois jours qui a débuté lundi et

dégénéré en pillages généralisés.

La contestation s'étend désormais aux provinces de Benguela, Huambo, Huila et Icolo e Bengo. « On sait bien que si le carburant augmente, tous les prix des produits de première nécessité vont augmenter aussi. C'est triste, mais c'est la seule manière de se faire entendre ! », justifie Gildo Matias, rabatteur pour les minibus.

Des images circulant sur les réseaux sociaux ont montré des manifestations et des violences dans la ville côtière de Benguela, à environ 600 kilomètres au sud de Luanda, où la police a été déployée. Dans la ville de Lubango (sud), la police a reconnu qu'un officier avait tué par balle un adolescent de 16 ans qui tentait avec un groupe d'envahir les locaux du MPLA, le parti au pouvoir, selon un communiqué.

Deuxième pays producteur de pétrole du continent derrière le Nigeria, l'Angola traverse une crise économique profonde. L'inflation tutoie les 20% et le chômage les 30%, selon l'autorité nationale des statistiques. Dans un communiqué publié ce mercredi, les partis d'opposition Unita et Bloco Democrático ont déclaré que le pays traversait une « grave crise économique et sociale », due à des politiques « déconnectées de la réalité du pays ».

RFI

Profession d'avocat

Les recalés du CAPA 2021 n'entendent pas baisser les bras

En réponse au communiqué du Barreau de Guinée, publié le 22 juillet dernier, les recalés à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), session 2021 parlent de fraude systémique, d'intimidation, tout en interpellant directement le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya afin de restaurer la "légalité républicaine" dans l'accès à la profession d'avocat.



« Aucun candidat n'aurait pu anticiper une violation aussi flagrante des textes par une institution censée incarner la crédibilité aux yeux du peuple de Guinée », ont martelé les membres du Collectif des recalés à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession

d'Avocat (CAPA), rejetant ainsi les accusations de "contestations infondées" formulées par le Conseil de l'Ordre des Avocats. Dans leur communiqué, ils ont listé les irrégularités qui auraient entaché le processus, depuis la publication des résultats d'admis-

sibilité jusqu'à la composition des jurys. Ils accusent notamment le Barreau d'avoir affiché des résultats sans référence, sans date et sans détail des notes, en violation directe de l'article 17 du décret D/2008/037.

Mais le texte même de ce décret,

qui aurait régi tous les examens du CAPA depuis plus de dix ans, serait en réalité un faux.

« Les constats d'huissiers de septembre et octobre 2024 révèlent que le décret 037 du 24 juillet 2008 n'existe ni dans les archives papier ni numériques de la République. Il n'a jamais été publié au Journal Officiel. » Selon le Collectif, le Conseil de l'Ordre aurait ignoré toutes les lettres de recours, malgré l'engagement oral du Bâtonnier lors d'une rencontre documentée par huissier.

« Je ne négocie pas. Je préfère mourir. Si vous voulez, tuez-moi », aurait lancé le Bâtonnier face aux représentants du Collectif, selon un constat d'huissier en date du 4 novembre 2021. Certaines lettres de nomination au jury auraient été antidatées ou postérieures à la note de service qui instituait les jurys. Plusieurs documents seraient introuvables dans les services du ministère, selon des constats d'huissiers et des relances adressées au Parquet général.

Malgré un rapport officiel de l'Inspection Générale de la Justice, en décembre 2022, recommandant une solution favorable au Collectif, aucune suite n'aurait été donnée. Le Collectif accuse par conséquent le Barreau de s'être

engagé dans ce qu'il assimile à une "campagne d'intimidation" via des procédures judiciaires contre ses membres.

« Plutôt que d'apporter des réponses juridiques aux faits documentés, le Barreau a choisi la fuite en avant, en multipliant attaques personnelles et arguments d'autorité. », dénonce le Collectif qui estime que le Barreau a perdu toute légitimité à organiser le CAPA tant que l'authenticité du décret de base n'est pas prouvée.

« Ce Barreau, manifestement pris en otage, n'est plus un interlocuteur crédible. », martèle le Collectif qui sollicite l'intervention du chef de l'Etat, en vue de l'authentification du décret contesté, de la reconnaissance de ses membres comme victimes d'un système illégal...

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Mali

L'ancien Premier ministre Moussa Mara à nouveau convoqué par la Justice

Au Mali, Moussa Mara est à nouveau convoqué par la Justice. L'ancien Premier ministre doit se présenter jeudi 31 juillet, à 10 heures, heure de Bamako, au pôle judiciaire spécialisé contre la cybercriminalité. Les 15 et 16 juillet, Moussa Mara avait déjà dû s'expliquer sur un message critique de la Transition. Après deux jours d'interrogatoire, il était ressorti sans charges ni poursuites, mais avait été empêché de voyager quelques jours plus tard, sans explication. Le motif de cette nouvelle convocation ne lui a pas été signifié. C'est en tout cas une procédure distincte.



Cette fois, c'est devant la brigade d'investigation du pôle spécialisé anti-cybercriminalité que Moussa Mara doit se présenter. Il y a deux semaines, c'était un tribunal de grande instance de Bamako qui était à l'origine de la procédure. Le cadre est donc distinct. Moussa Mara devra-t-il s'expliquer sur le même message qu'il y a deux

semaines, dans lequel il déclarait notamment vouloir « se battre par tous les moyens » pour que le « soleil » succède à « la nuit » ? Le motif de sa convocation ne lui a pas été signifié. Et sollicité par RFI, le procureur du pôle de lutte contre la cybercriminalité n'a pas donné suite.

Endettement du Mali

Mais l'entourage de Moussa Mara indique qu'il pourrait s'agir cette fois d'une autre déclaration, postée sur les réseaux sociaux vendredi 25 juillet dernier, dans lequel l'ancien Premier ministre pointait l'endettement du Mali, après une nouvelle levée de fonds sur les marchés financiers avec de forts taux d'intérêts. Moussa Mara s'inquiétait des conséquences de cet endettement sur les finances publiques : « le Mali paie déjà plus pour le remboursement de sa dette que pour le salaire des fonctionnaires », relevait notamment Moussa Mara, mais sans même citer les autorités de transition.

« On saura ce jeudi », indique un proche de Moussa Mara, qui relève avec une sérénité et une combativité affichées que « le

domaine financier est son domaine », Moussa Mara étant expert-comptable de formation.

Dans le viseur des autorités de transition

Bien évidemment, cette nouvelle convocation est tout de même une source d'inquiétude pour l'entourage de Moussa Mara et pour tous les défenseurs de la démocratie malienne. Car l'ancien Premier ministre, l'une des dernières voix critiques de la Transition toujours présentes au Mali, est clairement dans le viseur des autorités de transition. Ses déclarations sur la vie publique malienne sont pesées au trebuchet, mais, de toute évidence, elles gênent les militaires au pouvoir.

Il y a deux semaines, après deux intenses journées d'interrogatoire, par les enquêteurs de la brigade d'investigations judiciaires (Bij), puis par le procureur du tribunal de la commune IV de Bamako, Moussa Mara était reparti libre. Aucune charge n'avait pu être retenue contre lui, aucune poursuite n'avait été engagée.

Mais, quelques jours plus tard, le 21 juillet, Moussa Mara avait été empêché par des policiers

de monter dans son avion pour le Sénégal, où il devait participer à une conférence internationale. Aucune explication ne lui avait été donnée sur cette interdiction de voyager de fait, mais qui n'avait fait l'objet d'aucune décision judiciaire ni administrative.

« Violation flagrante » de ses « droits fondamentaux »

Son avocat, Maître Mountaga Tall, qui l'accompagne jeudi 31 juillet au pôle anti-cybercriminalité, avait dénoncé une « violation flagrante » de ses « droits fondamentaux » et exigé la levée de cette mesure ou sa justification officielle. Depuis, ni la Justice, ni les autorités politiques, n'ont apporté de réponse. Au contraire, cette nouvelle convocation apparaît comme une nouvelle menace.

Rappelons enfin qu'un membre de son parti Yelesma - dissous en mai comme toutes les organisations politiques du Mali - a été enlevé il y a près de trois mois par la Sécurité d'État du Mali, en dehors de toute procédure légale. Depuis, El Bachir Thiam est toujours détenu, dans un lieu inconnu.

RFI

Côte d'Ivoire

Mort de l'influenceur Alino Faso A Ouagadougou, une foule de manifestants réclame justice

Au Burkina Faso, plusieurs centaines de personnes se sont réunies le mercredi 30 juillet au mémorial Thomas Sankara de Ouagadougou, après le décès de l'influenceur burkinabè Alino Faso la semaine dernière en Côte d'Ivoire.



Le matin, les manifestants ont pris la direction de l'ambassade de Côte d'Ivoire à Ouagadougou. Vêtus de blanc, brandissant des pancartes à l'effigie d'Alino Faso, ainsi que des drapeaux burkinabè et russes, ils ont exprimé leur colère et formulé plusieurs revendications.

Ils réclament notamment une autopsie indépendante pour déterminer les causes exactes de la mort de l'influenceur, une enquête approfondie pour faire toute la lumière sur les circonstances du drame, et enfin, le rapatriement rapide de sa dépouille au Burkina Faso. « Le corps d'Alino Faso doit revenir au Burkina parce qu'il a été humilié, maltraité, assassiné ! On doit le recevoir pour qu'il soit enterré dans la dignité. Alino Faso est un panafricaniste, un homme social, un digne fils de ce pays », clame un manifestant.

Alain Traoré, de son vrai nom, était détenu depuis janvier et poursuivi par la justice ivoirienne pour « intelligence avec des agents d'un État étranger » et « complot ». Sa mort a été annoncée dans un communiqué du procureur de la République ivoirien, précisant qu'Alino Faso se serait suicidé. Une thèse que mettent

en doute les autorités burkinabè. « Nous exprimons notre plus vive indignation face à l'attitude des autorités ivoiriennes »

Devant l'ambassade de Côte d'Ivoire, les manifestants scandent « Ado assassin », à l'endroit du président ivoirien Alassane Ouattara. De son côté, le porte-parole du groupe, Ghislain Dabiré, dénonce les conditions de détention d'Alino Faso : « Alain Christophe Traoré a été détenu sans jugement dans des conditions obscures. Nous exprimons notre plus vive indignation face à l'attitude des autorités ivoiriennes. Elles ont non seulement failli à leur devoir de justice, mais elles ont aussi trahi les principes de fraternité et de solidarité africaines ! »

Avant de se disperser, les manifestants ont appelé les organisations internationales de défense des droits de l'homme à se saisir de l'affaire, et promis de poursuivre leur mobilisation. De son côté, la Côte d'Ivoire présente ses condoléances au Burkina Faso et promet de partager les résultats de l'enquête sur la mort d'Alino Faso.

RFI

Comment l'opposition perçoit-elle la nouvelle candidature d'Alassane Ouattara ?

Sans surprise, le président Alassane Ouattara est de nouveau candidat à sa propre succession pour l'élection prévue le 25 octobre 2025. S'il l'emporte, le chef d'État ivoirien octogénaire gouvernerait le pays pour un quatrième mandat. Un quinquennat supplémentaire que ses adversaires politiques jugent « inconstitutionnel » et « illégal ».

Comme en 2020, on soupçonnait une annonce lors de l'allocution présidentielle du 6 août, veille de la fête nationale, c'est finalement par une simple vidéo postée sur ses réseaux sociaux qu'Alassane Ouattara a confirmé sa candidature, une semaine avant l'anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. « Je suis candidat parce que la Constitution de notre pays m'autorise à faire un autre mandat et ma santé le permet », justifie le chef de l'État âgé de 83 ans.

À peu de chose près, les étapes ayant conduit à cette annonce sont similaires à celle de 2020 : les élus et militants du parti au pouvoir RHDP se sont réunis à Abidjan en congrès pour désigner le président sortant comme leur seul candidat, et ce dernier a répondu qu'il rendrait sa décision dans les jours à venir. Mais cette année, le RHDP a fait les choses en grand, puisque le congrès de « désignation » de son candidat a rempli le stade Ebimpé et ses 60 000 places : une démonstration de force politique qui contraste avec la sobriété de l'annonce de candidature d'Alassane Ouattara.

Hormis la forme, le fond du discours du dirigeant ivoirien n'a rien d'une surprise, analyse le chercheur Geoffroy-Julien Kouao : « Seulement trois mois nous séparent du 25 octobre, jour du scrutin. On ne pouvait pas penser à autre chose qu'une candidature d'Alassane Ouattara. » Et le président n'a favorisé l'émergence d'aucun favori ou dauphin au sein de sa formation politique.

Contrairement à la présidentielle de 2020, lors de laquelle Alassane Ouattara a défendu sa candidature à un troisième mandat controversé - ou le premier mandat de la IIIème République selon la rhétorique de ses soutiens - par la disparition soudaine de son poulain et ancien Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, le président ivoirien motive ce quatrième quinquennat par « les défis

sécuritaires, économiques et monétaires sans précédent dont la gestion nécessite de l'expérience ». « En effet, insiste-t-il, la menace terroriste grandit dans la sous-région et les incertitudes économiques au niveau international constituent un risque pour notre pays. »

« Une violation de la Constitution et une nouvelle attaque contre la démocratie »

« N'oublions pas qu'en 2016, la Côte d'Ivoire a elle-même été attaquée par les groupes jihadistes à Grand-Bassam, et on le sait très bien, au nord de la Côte d'Ivoire, que ce soit au Burkina Faso ou au Mali, le terrorisme est toujours présent », appuie Geoffroy-Julien Kouao. Mais l'argument sécuritaire pèse peu aux yeux des adversaires du président octogénaire. « Pour l'opposition, c'est un mandat de trop qui viole les dispositions pertinentes de la Constitution, ce que ne partage pas évidemment le Conseil constitutionnel dans sa décision de 2020. Donc, la bataille sera non seulement politique, mais également juridique », conclut le chercheur.

À la différence de 2020, peu - voire pas - de figures au sein du RHDP et de ses alliés n'ont contesté la décision de leur président. Le ministre et porte-parole du parti Mamadou Touré a remercié son mentor d'avoir « répondu favorablement à l'appel des Ivoiriens », et le secrétaire exécutif Ibrahima Cissé Baongo a exprimé « une immense fierté et une profonde satisfaction ».

En face, Tidjane Thiam fustige « une violation de la Constitution et une nouvelle attaque contre la démocratie ». Le nouveau président du PD-CI-RDA ne digère pas sa radiation surprise des listes électorales, et donc son exclusion de fait à la course présidentielle. Trois jours avant l'annonce de la candidature d'Alassane Ouattara, son principal challenger assurait faire l'objet « de menaces

physiques par des voix autorisées » et risquer une arrestation s'il rentre en Côte d'Ivoire, lors d'une interview sur Afo Média. Tout cela en rejetant fermement tout « plan B » à sa candidature sous les couleurs du PDCI.

« Une page très noire pour l'État de droit »

Dans la maison Gbagbo - l'ex-chef d'État est, lui aussi, rendu inéligible par une condamnation de justice -, le vice-président du conseil stratégique et politique du PPA-CI, Damana Pic-kass, décrit cette tentative de quatrième mandat comme « une page très noire pour l'État de droit et la démocratie en Côte d'Ivoire ». La nouvelle formation politique de Laurent Gbagbo compare cette décision à « un coup d'État ».

Chez le FPI, l'ancien parti historique d'opposition désormais dirigé par Pascal Affi N'Guessan, cette « quatrième candidature est aussi illégale que la troisième ». L'ex-Premier ministre de Laurent Gbagbo considère qu'il s'agit d'« une candidature qui déçoit, car elle reflète une personnalité peu fiable et qui ne respecte pas sa parole ». Cela faisant référence à l'engagement du chef de l'État au premier trimestre 2020 de ne pas aller au-delà de deux mandats, et sa déclaration en pleine campagne électorale quelques mois plus tard : « Il me serait difficile, même impossible, d'être candidat en 2025. »

« Le président Ouattara est devenu plus un problème qu'une solution pour la Côte d'Ivoire et toute la sous-région », renchérit Affi N'Guessan, dont le parti s'est allié au RHDP durant une brève période.

Même tonalité du côté de Guillaume Soro, exilé depuis 2019. Pour l'ex-chef rebelle, chef de gouvernement puis président de l'Assemblée nationale, son ancien allié foule les principes les plus élémentaires de la démocratie.

RFI